

Censure des nouvelles

Près de 70 pour cent des personnes interrogées croient que les nouvelles communiquées par la presse font l'objet d'un certain contrôle extérieur. (Au début de l'interview, on a précisé que le mot «presse» englobe tous les média, mais il est probable que certaines personnes ont persisté à n'appliquer ce terme qu'à la presse écrite).

	Pourcentage des personnes
Les nouvelles communiquées par la «presse» sont	
Dirigées	69
Authentiques	29
N'ont pas répondu	2

(Voir le tableau 31)

Influences qui orientent l'information

A divers moments au cours de l'interview, on a demandé aux participants si l'information est orientée par l'État, les commanditaires et les éléments criminels.

Près de la moitié des personnes interrogées estiment que l'État exerce une influence sur ce que publient les propriétaires de journaux; toutefois, seulement un cinquième d'entre elles pensent qu'il doit avoir ce pouvoir. Le tiers des participants croient que les commanditaires ont une influence sur la teneur de l'information. Un peu plus de quatre sur dix soupçonnent que les éléments criminels d'orienter l'information.

	Pourcentage des personnes
Déclarations	
L'État a une influence sur la teneur des nouvelles publiées par la presse	46
L'État doit avoir une influence sur les nouvelles publiées par la presse	43
Les commanditaires orientent l'information . . .	33
Les éléments criminels orientent l'information. .	42

(Voir les tableaux 10, 11, 13 et 47)

Partialité de la presse

Les participants ont indiqué les influences diverses qui, à leur avis, expliquent la partialité de la presse.

Près des deux tiers des Canadiens soupçonnent les grosses entreprises commerciales, tandis que plus de la moitié attribuent au gouvernement fédéral la partialité des média. De l'avis de quatre personnes sur dix, l'administration